



**Mise à l'enquête publique** : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

**Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que M. Ismet Adiyaman, domicilié rue du Pré-Rayé 4 à 1868 Collombey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

- Locaux et emplacements : Propriété de Migrolino SA, sis sur la parcelle n°1047, lieudit Pré du Pont
- Adresse : Pré du Pont 103, 1868 Collombey
- Enseigne de l'établissement : « **Meilleur Kebab** »
- Prestations : Offrir à titre commercial des prestations de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à consommer à l'emporter en tant que :  
- Café / Restaurant
- Heures d'ouverture et fermeture : LUN – SAM de 10.00 heures à 22.00 heures  
DIM fermé
- Début de l'activité : dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au **lundi 27 décembre 2021**

**L'Administration communale**